



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 27 juin 2022*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Plan de financement du projet d'acquisition de matériel sportif**

L'an deux mille vingt deux, le vingt-sept juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**PRESENTS :**

POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, PADOVANI Marie-Hélène

**POUVOIRS :**

ROSSI Michel à POZZO DI BORGIO Louis

**ABSENTS :**

SIMEONI Gilles, LINALE Serge, de GENTILI Emmanuelle, MILANI Jean-Louis, SAVELLI Pierre, PADOVANI Jean-Jacques, SIMONPIETRI Michel

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement du projet d'acquisition de matériel sportif**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de matériels sportifs pour la remise à niveau et modernisation des infrastructures du territoire communautaire ainsi que pour les animations menées par le service du développement sportif ;

Considérant que le projet d'acquisition de matériel sportif est éligible aux fonds dédiés au sport de la Collectivité de Corse ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

- Le projet d'acquisition de matériel sportif ;
- Le plan de financement du projet d'acquisition de matériel sportif, et la demande de financement à la Collectivité de Corse, comme suit :
  - **Dépenses** 340 000 € HT
  - **Recettes**
    - Collectivité de Corse 50 % soit 170 000 €
    - Autofinancement CAB 50 % soit 170 000 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ces demandes de financement ;



LE PRESIDENT

*[Signature]*  
Louis-POZZO DI BORGO